

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009  
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20  
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40  
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50  
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30  
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10  
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry  
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00  
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50  
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40  
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00  
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00  
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20  
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45  
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25  
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10  
M. SENE Malik à M. EGIRON Jean-François à partir de 12 h 40

#### **EXCUSE :**

M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**FLOIRAC - ZAC DES QUAIS**  
 **Cession de l'îlot Q à DOMOFRANCE - (recours en indemnité)**  
 **DECISION - AUTORISATION**

Mme Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2006/0837 du 24 novembre 2006, la Communauté Urbaine de Bordeaux a approuvé le dossier modificatif de création réalisation de la ZAC des Quais de Floirac.

Par délibération n° 2007/0298 du 27 avril 2007, la Communauté Urbaine a décidé de céder à Domofrance le terrain représentant l'îlot Q de la ZAC des Quais de Floirac.

Domofrance a acquis cet îlot, par acte notarié du 23 mai 2008 pour un montant de 1 242 000€ HT, soit 180€ HT/m<sup>2</sup> SHON, plus la TVA en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique de vente.

L'accord acté porte sur la parcelle de terrain correspondant à l'îlot Q de la ZAC des Quais de Floirac, située le long de l'avenue Promenade et de la rue nouvelle entre le prolongement de la rue Edouard Vaillant et la continuité de la place de la République.

Cette parcelle, d'une superficie d'environ 5 836 m<sup>2</sup>, développe une SHON de 6 620 m<sup>2</sup> de logements et 280 m<sup>2</sup> de commerces et services. Domofrance se propose d'y réaliser un ensemble de 35 logements locatifs intermédiaires d'une surface de 3400m<sup>2</sup> SHON, de 35 logements en accession aidée d'une surface de 3 220m<sup>2</sup> SHON et un ensemble de locaux destinés à des commerces et services d'une surface de 280m<sup>2</sup> SHON.

La Communauté Urbaine, en tant qu'aménageur, se devait de livrer un terrain dépollué et libre de toute construction. Cependant, sur certains îlots, il a pu être dénoté la présence en profondeur de pieux de fondations de l'ancienne usine des Ciments Français.

L'acte notarié conclu entre la Communauté Urbaine et Domofrance prévoit une clause d'indemnisation à cet effet correspondant à un éventuel surcoût de travaux. Aussi, la Communauté Urbaine s'est engagée à prendre à sa charge à la fois l'évacuation des terres de déblais polluées et le coût de l'épaisseur de la terre végétale supplémentaire, nécessités par le confinement de la pollution.

Domofrance a ainsi fait état d'un surcoût de 103 015, 50€ HT, soit 123 206, 54€ TTC facturé par l'entreprise EIFFAGE, en raison de l'encombrement du sol et de l'existence d'une pollution résiduelle sur l'îlot et à l'appui de documents techniques, à savoir 33 433, 50€ HT pour

l'encombrement du terrain et 69 582, 00€ HT pour la dépollution constatée par le prestataire de la Communauté Urbaine, IEEB.

Cette indemnité sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe 84, chapitre 11, article 605, CRB D 710.

Dans ces conditions et pour faire suite à cette demande, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

**DECIDER :**

- Le versement à Domofrance de la somme détaillée ci-dessus, soit 103 015,50€ HT plus TVA, soit 123 206,54€ TTC, au regard de justificatifs de paiement ci-annexés,

**AUTORISER :**

- Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
28 JUILLET 2009  
  
PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2009

Mme CHRISTINE BOST